



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-087

PUBLIÉ LE 1 MARS 2018

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

75-2018-03-01-007 - arrêté délégation de signature marchés publics signé Mme Costa (3 pages) Page 3

75-2018-03-01-006 - arrêté délégation de signature matières déléguées signé Mme Costa (7 pages) Page 7

## **Caisse Nationale des Allocations Familiales**

75-2018-02-16-017 - décision en date du 16 février portant délégation de signature à caractère financier du directeur général de la caisse nationale des allocations familiales (2 pages) Page 15

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2018-03-01-003 - Arrêté portant délégation signature - PCE 15ème Necker (2 pages) Page 18

75-2018-03-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Mars 2018 (6 pages) Page 21

## **Préfecture de Police**

75-2018-03-01-012 - ARRETE 2018-00157 ACCORDANT DELEGATION DE LA SIGNATURE PREFECTORALE AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA POLICE GENERALE (7 pages) Page 28

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-03-01-007

arrêté délégation de signature marchés publics signé Mme  
Costa

## Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest  
(sites Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9.

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté directorial n° 75-2017-03-06-009 du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 et donnant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Anne COSTA en matière de marchés publics pour les hôpitaux universitaires Paris Ile –de-France Ouest ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaire Paris Ile-de-France à compter du 24 mars 2017 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom de la directrice, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016 :

- Mme Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du groupe hospitalier.
- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Mme Astrid BEUDET, directrice des services économiques et logistiques du groupe hospitalier

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom de la Directrice, **dans les domaines qui relèvent de leurs compétences**, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016, à **l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.**

Pour l'hôpital Maritime de Berck

- M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C de l'arrêté DG du 4 mai 2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck VOLEON, délégation est donnée à Mme Christine REANT, attachée d'administration, M. Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Mme Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C ;

Pour la cellule des marchés :

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, responsable de la cellule des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN, délégation est donné à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN et de M. Vincent DESANTI délégation est donnée à Mme Marie-Lise ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1 à°, 6°, 8° 10° du 2 B ; 6°2 C.

Pour la direction des services économiques :

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid BEUDET, délégation est donnée à Mme Françoise GUILLEMETTE, adjointe à la responsable des services économiques, et à Monsieur Vincent DESANTI, attaché d'administration en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;
- Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;
- Mme Martine NOAH et M. Romuald DOUTEY, techniciens hospitaliers, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;
- M. Didier CHARLES, responsable services économiques et logistiques, M Hugues HENRY responsable logistique et environnement en vue de signer les actes visés aux 2 A, 3 à 6° du 2 B ; 2, 6, 7, 8, 11° 2 C ;

Pour la Direction des Ressources Humaines

- M. David TROUCHAUD en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8 , 11du 2 C ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. TROUCHAUD, délégation est donnée à Mme Danielle MARIE, responsable de la formation, en vue de signer visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

Pour la direction des travaux, des équipements et du biomédical:

- M. Thierry MARTIN, Directeur des travaux, des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1 (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la DPEIB), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MARTIN, délégation est donnée à

- M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance), 2, 5, 6, 7, 8, 13 du 2 C ;
- Mme Jessica BONTE, M. Julien MAHTALLAH, ingénieurs travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance) 2, 5, 6,7,8° de l'article 2 C ;
- M. Benyounes BELHANINI et M. Mourad GHOMARI, ingénieurs des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements), 6° 2 C ;

Pour la direction du système d'information :

- M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;
- En cas d'absence de M. Pierre BLONDE, délégation est donnée à M. Nabil EL HAOUARI et M. Martin HILKA, ingénieurs informatique, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2 C, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

**ARTICLE 5 :** Une copie du présent arrêté sera adressée au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat ;

**ARTICLE 6 :** L'arrêté de délégation de signature n°75-2017-12-07-004 signé le 07 décembre 2017 et publié le 08 décembre 2017 est abrogé.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Boulogne, le 01 MARS 2018

Anne COSTA

Anne COSTA  
Directrice du Groupe Hospitalier  
Hôpitaux Universitaires  
Paris Ile-de-France Ouest  
RAYMOND POINCARÉ - BERCK  
AMBROISE PARE - SAINTE-PERINE

3/3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-03-01-006

arrêté délégation de signature matières déléguées signé  
Mme Costa

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest  
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directeur fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24 mars 2017 ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2017-07-17-008 du 17 juillet 2017 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n°2013318-0006 et donnant délégation de signature à Madame Anne COSTA, directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24/03/2017 .

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé (paragraphe A, B, C, E, F, G, H, I, J, K) ;

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à :

-Madame Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;



-M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° (en matière de contrats et conventions), C 1°, 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint directeur du site de Raymond Poincaré à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Astrid Beudet, Directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 6°, G 5° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 39° et 41, 42°, C 1° (en matière de contrats et de conventions) et C 1° 4°, G 1° 2° H 4° et en tant que directeur de site B 30°, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les paragraphes A et I de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° 4°, 9° et le 10° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

Mme Denise PELLASSY –TARBOURIECH, Directrice des soins, Coordinatrice générale des activités paramédicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G, H, K de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé.

- Mme Véronique VANIET DERAMAUX, Directrice de la communication, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 3** : En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Hélène COJEAN, M. Christian LEFEBVRE, Mme Christine REANT, Mme Delphine RENIER, attachés d'administration hospitalière, et Mme Laetitia DEROO-BLANQUART, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers, coordinatrice formation du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 26°, C1° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Laurence MONIN, responsable du centre de gestion paie carrière du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-M. Lionel BERMIRON, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Laura FABRE-KRAMARZ adjointe de la Directrice des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux C 3° 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 susvisé ;

-M Hubert FELER, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, par intérim, tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 3° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Agata CARREL, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Astrid BEUDET, Directrice des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Françoise GUILLEMETTE adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Astrid BEUDET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4, G 5° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Astrid BEUDET, Mme Françoise GUILLEMETTE, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière et à Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Astrid BEUDET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Françoise GUILLEMETTE, Mme Nolwenn BEAUVERGER, M. Eric RENO, M. Didier CHARLES, M. Guillaume BALAVOINE, M. Vincent DESANTI, M Hugues HENRY et Madame Christelle BILLET à l'effet de signer les actes énoncés au paragraphe C 4° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9°, 10° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Martin HILKA et M. Nabil EL HAOUARI, ingénieurs informatique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre BLONDE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Denise PELLASSY –TARBOURIECH, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Christine BARGIELA, directrice des soins du site de Sainte Périne, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G, H, K de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé

M Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical; et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G, H, K de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé

En cas d'empêchement de Mme Véronique VANIET DERAMAUX, Directrice de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à

-Mme Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 4 :** En cas d'empêchement de M. Franck VOLEON, directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé et Mme Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels M. Franck VOLEON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers à l'hôpital Maritime de Berck et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck et Monsieur André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré, Monsieur Michel Lauzanne responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte Périne, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe H3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

#### Pour le GH

- Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du GH
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Patrick POURIAS, directeur adjoint
- David TROUCHAUD, directeur adjoint,

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

#### Site hôpital Raymond Poincaré

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration,
- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur informatique,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré
- Billy TROY, directeur hors site

#### Site hôpital de Beck

- Stéphane CARDON, technicien supérieur hospitalier
- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de santé
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Franck VOLEON, Directeur du site de Berck

#### Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
- Denise PELLASSY –TARBOURIEC, directrice des soins, coordinatrice générale des activités paramédicales
- Ludovic Ringot, directeur des soins
- David TROUCHAUD, directeur du site d'Ambroise Paré

#### Site hôpital Sainte Périne

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice adjointe,

- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Benjamin GAREL, directeur hors site
- Florence LASFARGUES, directrice hors site,
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

**ARTICLE 7 :** Délégation de signature est donnée aux directeurs adjoints suivants à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim :

- Mme Astrid BEUDET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Laura FABRE-KRAMARZ
- Mme Julie LAIGRE
- M. Jérôme PIEUCHARD
- M. Patrick POURIAS
- M. David TROUCHAUD

**ARTICLE 8 :** L'arrêté n°75-2018-01-29-002 signé le 29 janvier 2018 et publié le 30 janvier 2018 portant délégation de signature de la Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

**ARTICLE 9 :** La Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 01 MARS 2018

Anne COSTA

**Anne COSTA**  
 Directrice du Groupe Hospitalier  
 Hôpitaux Universitaires  
 Paris Ile-de-France Ouest  
 RAYMOND PONCARE - BERCK  
 AMBROISE PARE - SAINTE-PERINE

# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2018-02-16-017

décision en date du 16 février portant délégation de signature à caractère financier du directeur général de la caisse nationale des allocations familiales



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

**Décision en date du 16 février 2018 portant délégation de signature à caractère financier du Directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 23 novembre 2017) ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'ensemble des délégations consenties aux directeurs, sous directeurs, responsables de service et acheteurs de la Caisse nationale des Allocations familiales à la date de la présente décision est repris en l'état, en mon nom et pour mon compte.

**Article 2**

Le présent endossement de délégation de représentation est consenti pour une durée de trois mois supplémentaire, et pourra être résiliée à tout moment.

**Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.



#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Fait à Paris, 16 février 2018

Le Directeur Général

Vincent Mazauric

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-03-01-003

Arrêté portant délégation signature - PCE 15ème Necker

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôles de gestion fiscale

Pôle de contrôle et d'expertise 15<sup>ème</sup> St Lambert Necker

13/15 rue du Général Beuret - 75015 PARIS

137 rue de L'Abbé Groult 75015 PARIS

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable par interim du Pôle de Contrôle et d'Expertise 15<sup>ème</sup> Saint Lambert - Necker

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme BUSSY Hélène	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M ESNAULT Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M OZENDA Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme THIERIOT Sarah	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

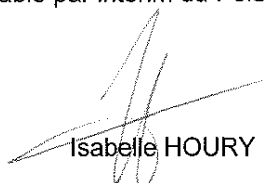
Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
<b>M BASTIN Alexandre</b>	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
<b>M BOIGEY Fabien</b>	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
<b>M GUILLEMIN Jean Philippe</b>	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
<b>Mme PINQUIER Fabienne</b>	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
<b>M GUICHOUX Florian</b>	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

La responsable par intérim du Pôle de Contrôle et d'Expertise

  
Isabelle HOURY

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2018-03-01-002

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts - Mars 2018

**Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>
FOULON Francis	Paris 1 <sup>er</sup>
BROTHIER Hubert	Paris 2 <sup>ème</sup> Bonne Nouvelle
COMTE Martine	Paris 2 <sup>ème</sup> Vivienne
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3 <sup>ème</sup>
VANSUYT Marie	Paris 4 <sup>ème</sup>
RECOUPÉ Nelly	Paris 5 <sup>ème</sup>
DANTON Brigitte	Paris 6 <sup>ème</sup>
VERGUIN Pierre	Paris 7 <sup>ème</sup>
ARCHER Katia	Paris 8 <sup>ème</sup> Champs-Élysées
GAILLARD Françoise	Paris 8 <sup>ème</sup> Europe Hausmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8 <sup>ème</sup> Europe Rome
DUVERT Claude	Paris 8 <sup>ème</sup> Madeleine
FRAPIER Annie	Paris 8 <sup>ème</sup> Roule
NGUYEN Pascal	Paris 9 <sup>ème</sup> Est
BONHOMME Marc	Paris 9 <sup>ème</sup> Ouest
BLANCHON Alain	Paris 10 <sup>ème</sup> Nord
PONS Jean Michel	Paris 10 <sup>ème</sup> Sud
SUDON Pascale	Paris 11 <sup>ème</sup> Saint-Ambroise
LETOILE Dominique	Paris 11 <sup>ème</sup> Folie-Méricourt
BOYER Philippe	Paris 11 <sup>ème</sup> Ledru-Rollin
GUISELIN Dominique	Paris 12 <sup>ème</sup> Daumesnil
CLOUSSE Dominique	Paris 12 <sup>ème</sup> Picpus
DELACHAPPELLE Françoise	Paris 13 <sup>ème</sup>
DELACHAPPELLE Eric	Paris 14 <sup>ème</sup>
SERVOZ Daniel	Paris 15 <sup>ème</sup> St Lambert
TAMAIN Michel	Paris 15 <sup>ème</sup> Grenelle Javel
SANTIN Lydia	Paris 15 <sup>ème</sup> Necker
HUBERTY Alain	Paris 16 <sup>ème</sup> Sud
CASTETS Alain	Paris 16 <sup>ème</sup> Chailiot

PERILLIER Bernard  
LIEGEOIS Mireille  
HESSEL Henri  
CUISSET Carole  
BONNEFOI Gérard  
LEMAIRE Pascal  
NEGRE Christian  
MARMISSE Patrick  
HADDOUCHE Jean-François  
BELLAMIT Marie Christine  
---

GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
PECHEUR Jean-Luc  
COLOMBE Didier  
TCHAM Samia  
GABELOTEAU Hervé  
ROCHE Alain  
BEUNEUX Brigitte  
PIN Odile  
GEOFFRAY Sylvie  
ROUX Nadia  
GREGOIRE Thierry  
BROCHET Françoise  
CARDEAU Marie-Françoise  
CHABAS Laurent  
DURET Jean-Jacques  
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
GUIGUES Roland  
CARDEAU Pierre  
MEURVILLE Anne  
VILLET Danielle  
MATHONNIERE Claude  
BERTHON Pierre  
GROSS Jean Yves  
PUJGMAL Alain  
CHAUSSY Claire

Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 17ème Batignolles  
Paris 17ème Les Ternes  
Paris 17ème Monceau Epinettes  
Paris 18ème Clichoncourt Goutte d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---  
**Services des Impôts des Particuliers :**

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème - 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème Montparnasse  
Paris 14ème Alésia  
Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème Grenelle-Javel  
Paris 15ème Necker  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Plaine-Monceau  
Paris 17ème Reims  
Paris 17ème Epinettes  
Paris 18ème Boucy  
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord

Paris 18ème Grandes-Carrières Sud  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

**Services de Publicité Foncière :**

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

**Services Départementaux d'Enregistrement**

Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice

**Brigades :**

1ère brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est

DUPLAIX Annick  
PALIX Gérard  
GUJBON François  
REYNAUD Bernard  
CARLES Monique  
AROLD Didier  
AULARD Denis  
AROLD Didier, p.i.  
LABIE Anne-Marie  
RICHARD François, p.i  
RICHARD François  
GINESTOUX Bernadette, p.i  
MROZEK Patrick, p.i  
DAVID René, p.i  
DAVID René, p.i  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal  
DUFRESNE Jean Christophe  
JUILLARD Véronique

MURA William  
LE CREURER Arnaud  
REYNAUD Isabelle  
LAJUGIE Jean-Paul  
MANDIN Maëli  
CONTOUT Carole  
TOBAILEM André  
BOUTANT Bruno  
NEIGE Henri  
COUDERC Sandra  
BUFORT Édith  
HERNANDO Marie-Claude  
GREEF Pascale



SIMONOT Claire	7ème brigade de vérification Paris Est
DEVALS Philippe, p.i	Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
GUINARD Mathieu	1ère brigade de vérification Paris Nord
FRANZOI Daniel	2ème brigade de vérification Paris Nord
CRIMIER Agnès	5ème brigade de vérification Paris Nord
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
TORCK Florence	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
PAULHIAC Nicolas	1ère brigade de vérification Paris Ouest
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON D'IT RICHARD Florence	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	Brigade Patrimoniale Paris Sud
MORGAND Jean-Michel	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
NIANG Chantal	Pôle contrôle expertise Paris 5ème
JAULHAC Laurent	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
RAQUILLET-WAHNICH Nadine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann

BONNIN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
BOISSON Sophie	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LANGE Christian	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
HOURY Isabelle, p.i.	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
THORNARY Catherine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
FAUJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
FOIN Christine	Pôle contrôle expertise Paris 20ème
<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>	
MEYRUEIX Marie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
FERRON Gaëlle	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
ANNEQUIN Nicole	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
CLOTEAU Valentine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIEU Elizabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
BRICHET Annie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
MADROLLE Nathalie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème
BUFFIERE Christine	<b>Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris</b>
CRASPAIL Dominique	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>

<p>LEPAGE Serge FEO Claude, p.i ROMBAUT Fabienne</p> <p>PEDEUTOUR Nicole KAMINSKE Martial KAMINSKE Martial, p.i</p>	<p><b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b></p> <p>PRS - Parisien 1 PRS - Parisien 2 PRS DNVSF</p> <p><b>Centres des Impôts Fonciers</b></p> <p>CDIF 1 CDIF 2 CDIF SUD</p>
---	---

La Cheffe de Cabinet



Muriel PETITJEAN

Administratrice des Finances publiques

Préfecture de Police

75-2018-03-01-012

**ARRETE 2018-00157 ACCORDANT DELEGATION DE  
LA SIGNATURE PREFECTORALE AU SEIN DE LA  
DIRECTION DE LA POLICE GENERALE**

  
**PREFECTURE DE POLICE**  
**CABINET DU PREFET**

**arrêté n° 2018-00157**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction de la police générale

**Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment ses articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 ;

Vu le code des communes, notamment son article L444-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00106 du 14 février 2018 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

Vu le décret du 27 octobre 2017 par lequel M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

## **arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Julien MARION, directeur de la police générale, et lorsqu'il assure la suppléance de ce dernier à M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 14 février 2018 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Jean-François de MANHEULLE, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques et M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, reçoivent délégation de signature pour signer tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions respectives:

- M. Pierre ZISU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Hélène FERKATADJI, attachée d'administration de l'État, chef de la section des affaires générales ;
- M. Paul LE ROUX DE BRETAGNE, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la section des affaires générales.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du 4ème bureau, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-François LAVAUD et Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Pierre ZISU.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU, de M. Jean-François LAVAUD et de Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, la délégation qui leur est consentie est exercée, par :

- Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section armes, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions ;

- Mme Marielle CONTE, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de ses attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 1<sup>er</sup> bureau ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 2<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Eliane MENAT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 3<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 5<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, chef du 1<sup>er</sup> bureau, de Mme Béatrice CARRIERE, cheffe du 2<sup>ème</sup> bureau, de Mme Eliane MENAT, cheffe du 3<sup>ème</sup> bureau et de Mme Isabelle THOMAS, cheffe du 5<sup>ème</sup> bureau, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mmes Anne-Catherine SUCHET, attachée principale d'administration de l'Etat et Elisa DI CICCIO, attachée d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN ;
- M. Pierre VILLA, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'État et Mme Monique SALMON-VION, attachée d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de Mme Eliane MENAT ;
- M. David GISBERT, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Anne-Catherine SUCHET et de Mme Elisa DI CICCIO, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, pour :

- signer les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration ; les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis favorables, réservés ou

défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du code civil :

- Par Mme Caroline MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction et Mme Pascaline CARDONA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction.
- signer les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1, 17-1, 17-3 et 37-1 du décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :

- Par Mme Christine MILLET, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section de l'instruction et Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la cellule chargée des dossiers signalés et de la correspondance ;

- Par Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section accueil, Mme Marie-France LAUCOURT, adjointe administrative principale de 2ème classe, adjointe à la cheffe de la section accueil ;

- Par Mme Valérie ROBERT, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de mission.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CARRIERE et de M. Pierre VILLA, la délégation qui leur est consentie est exercée par Mme Malika BOUZEBODJA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien et Justine VERRIERE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS et de M. David GISBERT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas TRISTANI, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire parisien, Mme Anne-Claire DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat et Mme Maria DA SILVA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, ses adjointes ainsi que Mme Cyrielle ARTAXE-NGAMPINI, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section instruction du CERT ;

- Mme Olivia NEMETH, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical ;

- Mme Dorlys MOUROUVIN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de pôle ;

- Mme Emilie JOLY, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des auto-écoles et Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section des auto-écoles, pour signer les attestations de dépôt de dossiers relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;



- Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section sanctions et contrôle médical, et Mme Jasmina SINGH, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul, les relevés restreints des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale ;

- M. Maxime LOUBAUD, attaché d'administration de l'État, chef de la section des affaires juridiques, de l'évaluation et de la qualité ;

- Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, et Mme Mathilde BOIVIN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, pour signer :

- Les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés ;

- Les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger ;

- Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui impose à tout titulaire d'un permis national d'en demander l'échange contre un titre français dans un délai d'un an qui suit l'acquisition de sa résidence normale en France ;

- Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 5.I.A. de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui précise que "pour être échangé contre un permis français, tout permis de conduire national doit avoir été délivré au nom de l'État dans le ressort duquel le conducteur avait alors sa résidence normale, sous réserve qu'il existe un accord de réciprocité entre la France et cet État conformément à l'article R. 222-1 du Code de la route".

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN, M. Philippe BRUGNOT, adjoint au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation, pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

#### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN et de M. Philippe BRUGNOT, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 6<sup>ème</sup> bureau ;

- M. Alain PEU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7<sup>ème</sup> bureau ;

- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 8<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Laurent STIRNEMANN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 9<sup>ème</sup> bureau ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 11<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Djilali GUERZA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du 12ème bureau.

#### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DIEU, cheffe du 6ème bureau, de M. Alain PEU, chef du 7ème bureau, de Mme Michèle HAMMAD, cheffe du 8ème bureau, de M. Laurent STIRNEMANN, chef du 9ème bureau, de M. François LEMATRE, chef du 10ème bureau, de M. Guy HEUMANN, chef du 11ème bureau et de M. Djilali GUERZA, chef du 12ème bureau, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU ;
- Mme Catherine KERGONOU et M. Alexandre METEREAUD, attachés principaux d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Alain PEU ;
- M. Alexandre SACCONI, M. Joseph JEAN, M. Simon PETIN et Mmes Lucie PERSON, Isabelle SCHULTZE, Maëlle MELISSON et Laurence RAGOIN, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mmes Manon GENESTY et Frédérique CHARLEUX, attachées principales d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Laurent STIRNEMANN ;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'État, M. Philippe ARRONDEAU, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mmes Anne-Marie CAPO CHICHI et Sidonie DERBY, attachées d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Guy HEUMANN ;
- Mmes Elodie BERARD et Zineb EL HAMDIA ALAOUI, attachées d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Djilali GUERZA.

#### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Sylvain MARY, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département des ressources et de la modernisation, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

#### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives:

- Mme Béatrice TAMIMOUNT, attachée hors classe d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des relations et des ressources humaines ;
- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Philippe DELAGARDE, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

#### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice TAMIMOUNT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous son autorité.

#### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien ROUX, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'État, directement placée sous son autorité.

#### **Article 17**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DUBE, secrétaire administrative de classe supérieure, et M. Daniel REGNIER, technicien des systèmes d'information et de communication, directement placés sous son autorité.

#### **Article 18**

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police » ainsi qu'au « bulletin municipal officiel de la ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 MARS 2018

  
Michel DELPUECH